

Politique familiale : à condition de ne rien modifier, ni ne rien déboursier

Autor(en): **Joz-Roland, Emmanuelle**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **L'Émilie : magazine socio-culturelles**

Band (Jahr): **[94] (2006)**

Heft 1503

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-283003>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



DR

Emmanuelle Joz-Roland

Sommaire

Politique familiale : à condition de ne rien modifier, ni ne rien déboursier

4-5 Histoire des femmes
Les domestiques au 19e siècle :
de l'abondance à la pénurie

6 -7 Actrice sociale
Anne-Cécile Reimann,
présidente de Contratom et Sandrine
Bavaud, députée du mouvement
écologique vaudois

8-9 Deux pages de l'Inédite

12 Dossier
Le complexe chemin
vers l'émancipation

18-19 Justice
Esclavage sexuel durant la Seconde
Guerre mondiale :
le Japon au rang des accusés

20- 21 International
L'Inde des Maharani

22 Personnalité
La grand-mère de Frankenstein

23 Le mot croisé d'Alice Boron

Prochain délai rédactionnel
le 10 août

De rapports en rapports, les résultats sont toujours les mêmes, les familles monoparentales constituent en Suisse une grande part de la population pauvre. De préoccupations égalitaires en préoccupations égalitaires, le constat est toujours le même, pour que l'égalité entre hommes et femmes progresse, il faut des mesures qui permettent une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Tout le monde le sait, et la plupart...n'en a cure. Les statisticien-nes quantifient, les familles constatent, les journalistes rendent compte, quelques politicien-ne-s expriment leurs points de vue et leurs éventuelles solutions, le Parlement débat sur la pertinence d'allouer plus ou moins cent francs à telle ou telle mesure déjà existante, et le budget décide. Ainsi, en mars dernier, le Conseil fédéral avait décidé de réduire le programme d'aide à la création de crèches de 200 millions à 60 millions pour la période 2007-2011. L'argument avancé pour défendre cette coupe drastique était que sur les 200 millions prévus pour la création de crèches entre 2003 et 2006, seuls 107 avaient été dépensés. Le fait qu'il manquerait en Suisse, selon les chiffres officiels, plus de 50'000 places de crèche, n'a pas pesé dans la décision du Conseil fédéral. Le fait que si tout l'argent n'a pas été versé est dû à des aberrations administratives – notamment: pour recevoir une aide, un projet de crèche doit garantir son exploitation durant six ans au moins, mais l'aide fédérale ne peut porter que sur trois ans – n'a pas été pris en compte non plus. Heureusement, au début du mois de mai, la commission de sécurité sociale du Conseil national a rejeté cette coupe budgétaire. Néanmoins, il n'y a pas eu pour autant de vrai débat sur comment pallier le manque des 50'000 places de crèche, pas de

réflexion sur comment inciter cantons, communes et entreprises à investir dans des structures de garde et sur comment garantir à long terme le financement de crèches adaptées aux ressources des familles.

Même absence de réflexion concernant les allocations familiales : le syndicat Travail Suisse avait lancé une initiative populaire réclamant des allocations familiales de 450 Fr. pour l'ensemble de la Suisse. Après débat, le Parlement a décidé d'harmoniser les allocations familiales au niveau fédéral et d'allouer au minimum 200 Fr. par enfant jusqu'à 16 ans et 250 Fr. pour les jeunes en formation jusqu'à 25 ans. Travail Suisse a alors retiré son initiative, acceptant le compromis parlementaire, tandis que les syndicats patronaux ont annoncé leur volonté de lancer un référendum. Ainsi, si l'initiative de Travail suisse avait pour but d'aider les familles en général, et donc les familles monoparentales, à faire face aux coûts que représentent un enfant, le débat politique a finalement tourné à des querelles de bouts de chandelle. Et si le référendum des syndicats patronaux abouti, le peuple devra se prononcer, non sur le fond d'une politique familiale réfléchie, mais sur une question financière. Alors bien sûr l'argent est le nerf de la guerre. Mais le budget national est d'abord au service d'un projet politique. Or, il semblerait évident que la lutte contre la pauvreté et la promotion de l'égalité des chances vis-à-vis du monde du travail pour les hommes et pour les femmes soit une priorité politique – *in fine*, il s'avèrerait d'ailleurs certainement qu'une politique efficace en la matière soit très favorable à l'économie. Mais pour cela, il faudrait que la politique redevienne autre chose qu'un vulgaire marchandage.